

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le treize septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*, Monsieur Nicolas LEDUC et Monsieur Thierry MARQUIS *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING*

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Jennifer GODIN, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	24
Votants	26

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Luc LÉPICIER

DCM n°185/2023 - 1.1.9	Projet de réhabilitation du bâtiment situé au numéro 140 de la rue des Forges en logement locatif - marché public de maîtrise d'œuvre - attribution - décision modificative numéro 005/2023 du budget 2023 de la commune
-------------------------------	---

Rapporteur : Madame HAMON

Ce marché public de services porte sur une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation du bâtiment situé au numéro 140 de la rue des Forges en logement locatif.

Pour rappel, la mission de maîtrise d'œuvre comporte les éléments suivants :

- études d'avant-projet (AVP),
- études de projet (PRO) et dépôt d'une déclaration préalable (DT),
- assistance à la passation des contrats de travaux (ACT),
- contrôle de la bonne exécution des travaux (VISA et DET),
- assistance au maître d'ouvrage pour la réception des travaux (AOR),
- assistance au maître d'ouvrage pendant la période de parfait achèvement (GPA).

Le dossier de consultation des entreprises a été transmis à six bureaux d'études le 19 juillet 2023. La date limite de remise des offres a été fixée au 04 septembre courant à 12 heures 00.

Au terme de cette consultation, trois offres recevables, répondant aux termes du cahier des charges, ont été déposées.

L'analyse des offres a été soumise à l'avis de la commission communale « Marché à procédure adaptée » le 06 septembre 2023. Celle-ci a émis un avis favorable pour retenir le classement des offres proposé par le rapport d'analyse des offres.

En application de ce classement, l'offre la mieux-disante est la suivante :

Entreprise attributaire	Prestation	Montant HT	Montant TTC
Atelier d'Architecture ADLIB d'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON (44)	Mission de maîtrise d'œuvre	15 000,00 euros	18 000,00 euros

Une enveloppe de crédits d'un montant de 15 000,00 euros a été ouverte sur le compte 2031-5701 du budget 2023 de la commune. Lesdits crédits étant insuffisants pour financer cette mission de maîtrise d'œuvre, il y a eu lieu de prévoir l'adoption de la décision modificative suivante :

Section d'investissement

Augmentation des crédits			Diminution des crédits		
Opération	Compte	Montant	Opération	Compte	Montant
5701 (Parc logements locatifs)	2031 (Frais d'études)	3 000,00 euros	5411 (Gendarmerie)	21321 (Immeubles de rapport)	3 000,00 euros

Madame TERRIEN demande pourquoi il y a autant de crédits disponibles sur l'opération gendarmerie. Elle souhaite savoir si des travaux prévus ont été ajournés. Il est répondu qu'une enveloppe de 24 000,00 euros avait été ouverte sur cette opération pour des travaux d'isolation des combles, travaux qui finalement coûteront moins de 5 000,00 euros.

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant le règlement intérieur des marchés publics de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE,

Vu la délibération numéro 140/2023 en date du 20 juin 2023 autorisant le lancement d'une consultation d'entreprises pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation du bâtiment situé au numéro 140 de la rue des Forges en logement locatif,

Considérant l'avis favorable émis par les membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée » réunis le 06 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **SUIT** l'avis émis par les membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée » ;
- **RETIENT** le classement des offres tel que présenté dans le rapport d'analyse des offres ;
- **ATTRIBUE** le marché à l'entreprise Atelier d'Architecture ADLIB d'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON (44) pour son offre correspondant à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment situé au numéro 140 de la rue des Forges en logement locatif pour un montant de 15 000,00 euros HT ; soit 18 000,00 euros TTC ;
- **APPROUVE** la décision modificative numéro 005/2023 du budget 2023 de la commune telle que présentée ci-dessus ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
ID : 044-200078079-20230919-DCM_185_2023-DE

Délibération publiée le 28 septembre 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Luc LÉPICIER**

